

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE LUNDI 15 MAI 2017, À 16 H, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE.

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Yolaine Arseneau, représentante du milieu de l'enseignement
Jacqueline Babin, représentante du comité des usagers
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Marcelle Leblanc, représentante du comité des infirmières
Sabrina Tremblay, représentante du comité régional sur les services pharmaceutiques
- MM. Médor Doiron, membre indépendant
Magella Émond, membre indépendant
Mark Georges, membre indépendant
Jean-Marc Landry, membre indépendant
Kevin Lavoie, représentant du comité multidisciplinaire
Jean-François Lefèbvre, représentant du département régional de médecine générale
Richard Loiselle, **président**, membre indépendant

ABSENCES MOTIVÉES :

- M^{mes} Ann Béland, membre indépendant
Josée Duguay, représentante des médecins spécialistes
Nicole Johnson, membre indépendant
Philippe Berger, représentant des fondations du CISSS de la Gaspésie
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant

INVITÉ :

- M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 16 h 10.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-02-17/18-12

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. **Direction des ressources financières et de l'approvisionnement**
 - 3.1 Adoption du budget 2017-2018 du CISSS de la Gaspésie;
4. Information de la présidente-directrice générale;
5. Levée de la réunion.

3. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT

3.1 ADOPTION DU BUDGET 2017-2018 DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Le 21 avril 2017, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2016-2017, lequel présente une subvention totale de 250 918 689 \$. À partir de ces informations, le budget de fonctionnement a été préparé pour l'année 2017-2018 en respect des orientations ministérielles et des grands enjeux prioritaires, notamment en regard de l'accès aux services, à la continuité, la qualité, l'optimisation et le respect de l'équilibre budgétaire.

En continu, depuis le dépôt du budget 2016-2017, différentes étapes de la planification budgétaire 2017-2018 ont été réalisées. Des rencontres avec les gestionnaires ont eu lieu ainsi que des travaux pour réaliser la préparation et l'analyse des diverses informations composant le budget 2017-2018.

Le comité de vérification a été informé de l'avancement de ces démarches à chacune des rencontres. Les principaux éléments composant le budget ont été présentés de manière plus détaillée lors des rencontres du 4 mai et du 12 mai 2017.

CA-CISSG-02-17/18-13

- ▷ ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (C. A.) des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- ▷ ATTENDU QUE le 21 avril 2017, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2017-2018;
- ▷ ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
- ▷ ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
- ▷ ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au C. A. de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
- ▷ ATTENDU QUE le comité de vérification du CISSS de la Gaspésie a pris connaissance des éléments détaillés composant le budget déposé;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- ▷ d'adopter le budget 2017-2018 du CISSS de la Gaspésie comme présenté, soit un budget de revenus et dépenses de 0 \$, respectant l'équilibre budgétaire. Ce budget inclut des mesures de redressement au montant de 0 \$ à être approuvées par le MSSS;
- ▷ d'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

4. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

4.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les inondations :

M^{me} Duguay informe les membres que les récentes inondations ont causé des dommages au pont de la rivière Cascapédia et sur la route 299. L'équipe de la sécurité civile – Mission santé du CISSS de la Gaspésie est très active dans ce dossier et travaille en étroite collaboration avec le MSSS et le service 24/7.

M. Martin Pelletier est porteur du dossier accompagnés de MM. Pierre Parisé, coordonnateur, par intérim, de la sécurité et des mesures d'urgence et Sylvain Nadeau, répondant régional – services socio-sanitaire spécifique et psychosocial.

4.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT

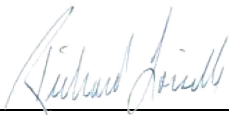
Les activités de reconnaissances :


Lors des activités de reconnaissance du CISSS de la Gaspésie, prévues pour son personnel ayant atteint 25 années de service et pour les retraités, M. Loïselle souhaiterait qu'un membre du C. A., provenant du réseau local de service concerné, puisse dire un mot au nom des membres du C. A. Les membres sont en accord. M. Loïselle assurera le suivi avec ceux qui sont intéressés.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-02-17/18-14

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 16 h 55.


Richard Loïselle, président


Chantal Duguay, secrétaire